

AVIS PUBLIC

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE
PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT 701-90
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 701 AFIN D'AJOUTER L'USAGE DE
COMMERCES DE VENTE AU DÉTAIL POUR LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES À LA
ZONE P-128 AINSI QUE D'AJOUTER UNE ZONE AUX RÈGLES D'EXCEPTION POUR LE
NOMBRE DE CASES DE STATIONNEMENT MINIMAL REQUIS**

AUX PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 701-90 :

AVIS PUBLIC est par la présente donné :

QUE le conseil municipal, suite à l'adoption lors de la séance ordinaire du 14 novembre 2023, du **premier projet de Règlement 701-90 modifiant le Règlement de zonage 701 afin d'ajouter l'usage de commerces de vente au détail pour la grille des usages et des normes à la zone P-128 ainsi que d'ajouter une zone aux règles d'exception pour le nombre de cases de stationnement minimal requis**, tiendra une assemblée publique de consultation le **jeudi 7 décembre 2023 à partir de 18 h**, à la salle du conseil située au 660 rue Ellice à Beauharnois.

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du Conseil désigné par le Conseil) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet.

QUE le projet de Règlement 701-90 ainsi que les documents afférents, peuvent être consultés au bureau de la greffière, situé au 660, rue Ellice à Beauharnois, durant les heures ordinaires de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 12 h.

QUE le projet de règlement numéro 701-90 contient des dispositions propres à des règlements susceptibles d'approbation référendaire.

QUE le premier projet de Règlement 701-90 peut être consulté **en cliquant sur le lien au-dessus du présent avis**.

Donné à Beauharnois, le 20 novembre 2023



Sandra Boulanger, greffière par intérim